

Licence générale

Sciences pour l'ingénieur

Parcours : radioprotection

ETABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT

Cnam

NIVEAU DE FORMATION Bac+1
Bac+2
Bac+3

DURÉE DE FORMATION /

LANGUE DE FORMATION 

LIEU(X) DE FORMATION Paris

MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation continue classique
- Formation continue en alternance
- Formation initiale en alternance
- VAE/VAP

CONTACTS tony.geryes@lecnam.n et

WEB cnam.fr

Description de la formation

Cette formation permet aux élèves d'acquérir les compétences scientifiques et techniques nécessaires pour identifier les risques, mettre en œuvre les moyens de prévention et de protection adaptés, et les dispositions réglementaires à respecter dans le domaine de la radioprotection, en prenant en compte les autres risques professionnels. Les compétences acquises lors de cette formation leur permettront également d'approfondir la démarche qualité. De nombreux experts, issus d'organismes tels que le CEA, l'IRSN, EDF, ainsi que de l'AP-HP, interviennent lors de la formation.

Cette licence permet à des techniciens supérieurs d'accéder à des postes avec plus de responsabilités. Elle peut être un premier palier avant l'obtention du diplôme d'ingénieur en radioprotection car la quasi-totalité des UE de niveau L3 font partie du diplôme d'ingénieur. La formation est dispensée en grande partie par des professionnels de la radioprotection.

Les compétences visées

L'étudiant sera mené à :

- évaluer les risques d'exposition aux rayonnements ionisants et mettre en œuvre les moyens de protection adaptés ;
- réaliser des mesures, analyser les résultats et rédiger des comptes rendus ;
- contribuer à la rédaction ou à l'évolution de protocoles expérimentaux et réaliser des expériences ;
- communiquer, par écrit et par oral, sur un projet : résultats, problèmes rencontrés et solutions mises en œuvre ;
- contribuer à la démarche qualité et à la veille réglementaire, technique et scientifique.

LES PRÉREQUIS

- **En L1**, les postulants sont titulaires soit d'un baccalauréat scientifique, technique ou professionnel (pour ces derniers, des remises à niveau sont proposées), soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale.
- **En L2**, les postulants peuvent faire valoir, dans le cadre de la VAE ou de la VAP (selon la procédure en vigueur au Cnam), une année (60 ECTS) de formation post-bac dans les sciences et techniques industrielles.
- **En L3**, les postulants doivent être titulaires d'un diplôme bac+2 (DEUG, DUT, DEUS, BTS, ou tout diplôme d'établissement homologué de niveau 3) ou pourront faire valoir, dans le cadre de la VAE ou de la VAP 85 (selon la procédure en vigueur au Cnam), deux années (120 ECTS) de formation post-baccalauréat, dans les sciences et techniques industrielles.

Les métiers

- Technicien en radioprotection ou en prévention des risques professionnels en milieu "nucléaire" ;
- Technicien en laboratoire d'analyse : surveillance de l'environnement, suivi dosimétrique ;
- Technicien en laboratoire de recherche ;
- Technicien supérieur commercial ou responsable technico-commercial.